

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00621

Numéro SIREN : 821 316 577

Nom ou dénomination : CAP'TAINS

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 5784

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 1 640.65 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 640.65 €
affecté en totalité au compte de "réserve légale",

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Copie certifiée conforme

La Gérance



Désignation de l'entreprise <u>SARL CAP'TAINS</u>					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>31 Rue de Joalland 44770 LA PLAINE SUR MER</u>						
Numéro SIRET* <u>8 2 1 3 1 6 5 7 7 0 0 0 1 3</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>19</u>				Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
						Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	800	030	280
	Immobilisations financières* (1)		040	171 250	042	171 250
	Total I (5)		044	172 050	048	280
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	4 848	070	4 848
		Autres* (3)	072	1 843	074	1 843
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	7 890	086	7 890
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	14 582	098	14 582
	Total général (I + II)		110	186 632	112	280
PASSIF						Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	161 000
	Écarts de réévaluation		124		124	
	Réserve légale		126		126	
	Réserves réglementées*		130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		131	
	Report à nouveau		134		134	
	Résultat de l'exercice		136		136	1 640
	Provisions réglementées		140		140	
Total I		142		142	162 640	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	1 199
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	19 739	172	22 511
	Produits constatés d'avance		174		174	
Total III		176		176	23 710	
Total général (I + II + III)		180		180	186 351	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	19 739
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	172 050
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL CAP'TAINSNéant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	41 388	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	41 389	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	7 552		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	146	244	1 769		
	Rémunérations du personnel*				250	18 887		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 969		
	Dotations aux amortissements*				254	280		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	
				260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	39 458	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 930	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280			
	Produits exceptionnels (IV)				290			
	Charges financières (V)				294			
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300		
			348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	290		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 640	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 640	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	290		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
		ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 930	354	
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 930	372			

Comptes annuels

2017

Période du 23/06/2016 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CAPTAINS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 186 351 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 641 euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 23/06/2016 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		800		800
Immobilisations financières		171 250		171 250
Total		172 050		172 050
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		281		281
Immobilisations financières				
Total		281		281
ACTIF NET				171 769

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		800	171 250	172 050
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		800	171 250	172 050
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 692 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 848	4 848	
Autres	1 844	1 844	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 692	6 692	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	1 824
Total	1 824

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	161 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	161 000	1,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 711 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 199	1 199		
Dettes fiscales et sociales	2 772	2 772		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 739		19 739	
Produits constatés d'avance				
Total	23 711	3 972	19 739	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	19 739			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
RSI A PAYER MME CROCHET	1 114
Total	1 114

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
PRESTATIONS DE SERVICES	41 388
TOTAL	41 388

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Liste des conventions passées entre la société et ses associés

Concernant Amélie CROCHET, gérante associée :

Convention conclue au cours de l'exercice :

- Une autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016, dont voici le détail :

Mandat de gérance

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 17 022 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 9 741 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 228 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Convention conclue au cours de l'exercice :

- Une autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016, dont voici le détail :

Mandat de gérance

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 1 865 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

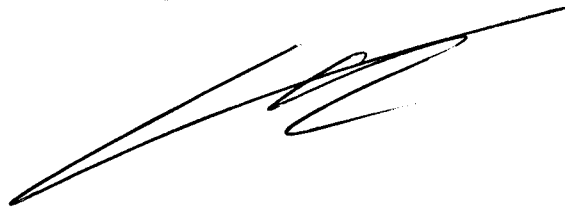
* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 0 euro au titre des cotisations sociales obligatoires et 0 euro au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 1 640.65 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 640.65 €

Affecté en totalité au compte de "réserve légale",

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Amélie CROCHET et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016 .

Détail de la convention : * Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 17 022 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 9 741 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 228 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016 .

Détail de la convention : * Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 1 865 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 0 euro au titre des cotisations sociales obligatoires et 0 euro au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Copie certifiée conforme

La Gérance



CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente juin, à neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Amélie CROCHET, propriétaire de | 80 500 parts |
| - Aurélien CROCHET, propriétaire de | 80 500 parts |

soit un total de	161 000 parts
sur les cent soixante et un mille (161 000) parts composant le capital social.	

Monsieur Aurélien CROCHET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 1 640.65 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	1 640.65 €
------------------------	------------

Affecté en totalité au compte de "réserve légale",

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Amélie CROCHET et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016 .

Détail de la convention : * Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 17 022 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Amélie Crochet

* Associé concerné : Amélie Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 9 741 euros au titre des cotisations sociales obligatoires et 1 228 euros au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Une convention de type autre convention réglementée, conclue le 23/06/2016 .

Détail de la convention : * Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : rémunérations versées au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : L'associé a perçu une somme de 1 865 euros au titre des rémunérations liées à la fonction de gérance.

* Identité de la personne contractante : Aurélien Crochet

* Associé concerné : Aurélien Crochet

* Type de convention : mandat de gérant

* Objet de la convention : cotisations sociales au titre de l'exercice 2017

* Modalités financières : la société a pris en charge la somme de 0 euro au titre des cotisations sociales obligatoires et 0 euro au titre des cotisations facultatives liées à la fonction de gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Amélie CROCHET s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Crochet'.

CAP'TAINS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 161 000.00 €

Siège social : 31 RUE DE JOALLAND

44770 LA PLAINE SUR MER

821 316 577 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Par ailleurs, il est précisé que ce premier exercice social a eu une durée exceptionnelle de 19 mois.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

	BILAN	31/12/2017
	Durée	19 mois
BILAN ACTIF		
Immobilisations corporelles		519
Immobilisations financières		171 250
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		171 769
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés		4 848
Autres créances		1 844
Créances		6 692
Disponibilités		7 890
Disponibilités hors charges constatés d'avance		7 890
TOTAL ACTIF CIRCULANT		14 582
TOTAL ACTIF		186 351
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social		161 000

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 641
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	162 641
AUTRES FONDS PROPRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 199
Autres dettes	22 511
TOTAL DETTES	23 711
TOTAL PASSIF	186 351

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	41 388 €	100.00
Coût des achats et charges externes	7 552 €	18.25
VALEUR AJOUTEE	33 836 €	81.75
Impôts, taxes et versements assimilés	1 769 €	4.27
Charges de personnel	29 856 €	72.14
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 211 €	5.34
Autres produits	1 €	0.00
Dotations aux amortissements et provisions	281 €	0.68
Autres charges	€	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 931 €	4.67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 931 €	4.67
Impôt sur les bénéfices	290 €	0.70
RESULTAT NET COMPTABLE	1 641 €	3.96

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 41 388 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 39 458 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 281 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 29 856 €, pour un effectif moyen de 0 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 931 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 1 931 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 290 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 641 €, représentant 3.96 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant de notre premier exercice, qui a donc nécessairement pris en charge les frais de démarrage de la société, les résultats positifs dégagés nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour favorable et d'espérer développer notre activité dans le sens des objectifs fixés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien à signaler de particulier sur ce sujet.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Nous n'avons pas procédé au cours de l'exercice à des investissements particuliers en matière de recherche et développement.

Prises de participations

Nous vous rappelons que notre société a pris au cours de l'exercice écoulé une participation dans la société ARTLIGNE FITNESS à hauteur de 100 % du capital. La valeur de l'acquisition est de 160 000 euros.

Cette prise de participation nous confère 100 % en droit de vote et 100 % en capital.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 640.65 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 1 640.65 €

Affecté en totalité au compte de "réserve légale",

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

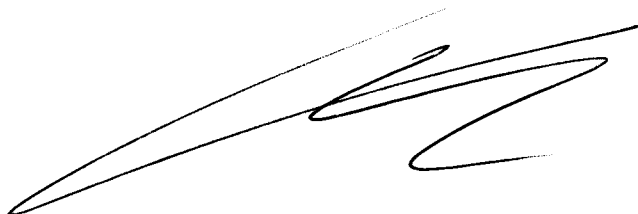
Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.